# BULLETIN NATIONAL de la royale fédération colombophile belge a.s.b.l.

Belgique - België

P.P. - P.B.

B-703

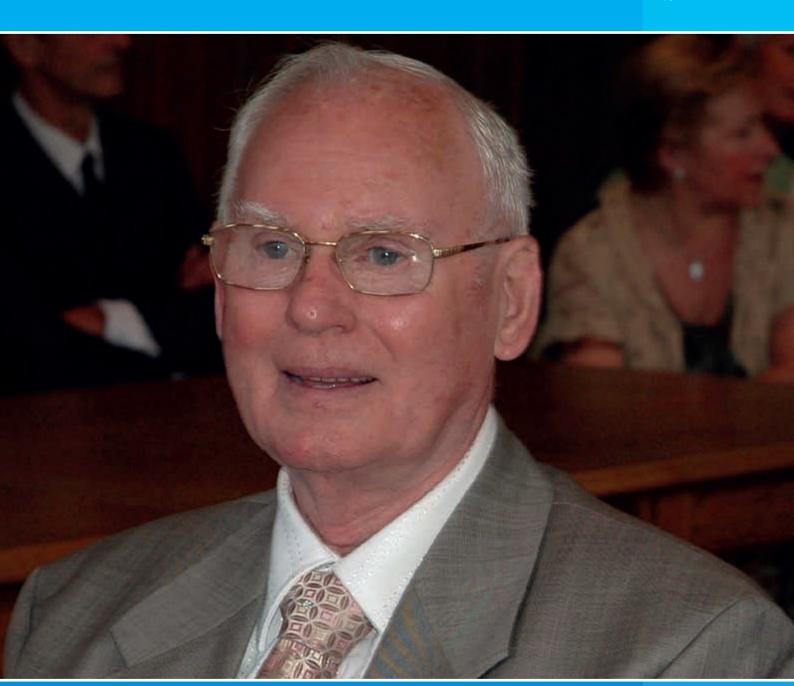
# PIGEONS VOYAGEURS

BUREAU DE DEPOT TOURNAI MASSPOST P309983

Gaasbeeksesteenweg 52-54 1500 Halle

Bulletin de contact trimestriel des Colombophiles Belges

Janvier - Février - Mars



A LA MÉMOIRE DE MARCEL VAN DEN DRIESSCHE



# Dans ce numéro

Contenu	2
Préambule	2
A la mémoire	3
Décisions Assemblées Générales Nationales	3-5
Critères Championnats Nationaux 2014	7-9
Grille des Amendes 2014	10
Impacts d'oiseau dans l'aéronautique	12-13
Info lâchers 2014	13
Le coin juridique	15
Suspension prononcée par la Chambre 1º Inst	15
Doping	15
Télévie	17, 22
Les journees nationales	22
Flying Home un film de Dominique Deruddere	23

# Info des entités provinciales

Championnats des sections du Brabant wallon	
et du Hainaut 2014	16-17
Championnats du secteur 2 Namur	18-20
Championnats EPR Liège, Namur et	
Luxambaura 2014	21

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB

Chaque auteur reste responsable de son article

**Edition** Royale Fédération Colombophile Belge (a.s.b.l)

Editeur responsable Van Bockstaele Stefaan Gaasbeeksesteenweg 52-54

Redaction Christian Goulem

Redaction - Administration Gaasbeeksesteenweg 52-54 1500 Halle Tel.: (02) 537 62 11 Fax: (02) 538 57 21 www.rfcb.be

**Tirage:** 4.500 - Bulletin national 21.000 - Bondsblad

Abonnement postal pour la Belgique € 10,00 KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression: Rosseels Printing Company B-3000 Louvain Tél.: +32 16 23 60 01 Fax: +32 16 20 58 85 www.rosseels.eu



# Terrain Quiévrain

Bonne nouvelle pour les joueurs de vitesse de la ligne du Centre.

Après les problèmes rencontrés l'année dernière avec les gens du vovage sur ce lieu de lâcher, le Président National

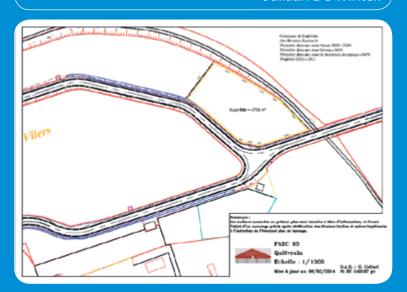
Stefaan Van Bockstaele et le Trésorier National Juliaan De Winter ont pris les choses en main afin d'assurer l'avenir des lâchers à Quiévrain pour une période minimum de 5 ans.

Un contrat a été conclu jusque février 2019 avec option de prolongation.

En vue de rendre le terrain plus accessible aux camions, des travaux d'empierrement ont été réalisés et une porte a été placée en vue de limiter l'accès au terrain.

Le Conseil espère avoir de la sorte garanti l'avenir de Quiévrain et vous souhaite un bon début de saison 2014!

Juliaan De Winter.



# Coupe du Roi 2014

La Coupe du Roi 2014 sera disputée par le premier marqué, catégorie vieux, classé sur le concours national de NARBONNE par un amateur dont les colombiers sont situés en province de Luxembourg.



# A la mémoire de Marcel Van den Driessche

Marcel Van den Driessche est né le 19 octobre 1928 et est décédé le vendredi 14 février 2014 entouré de sa famille.

Au nom des 28000 amateurs, nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille.

La carrière de Marcel Van den Driessche était remarquable sur le plan colombophile. Il a commencé comme membre de la Royale Fédéraion Colombophiile Belge en 1948 dans sa société locale. En 1953, il a été élu comme mandataire provincial et national. En 1976, il a été promu membre du Conseil d'Administration National et en 1981, il a obtenu la fonction de Trésorier National et membre du Conseil de Gérance National. Son investissement, sa force de travail et son intégrité ont couronné sa carrière dans notre sport en 1990. Marcel Van den Driessche est devenu notre Président National. Il a occupé cette fonction avec son équipe de manière fabuleuse, et ce durant trois mandats consécutifs, jusqu'à avoir atteint l'âge limite. Les personnes extérieures se demandaient souvent quel était le secret de cette longue carrière. Ceux qui le connaissaient mieux, à savoir le personnel de la RFCB ainsi que ses collègues du Conseil de Gérance National, du Conseil d'Administration National et de l'Assemblée Générale Nationale, savent que la personnalité, la force et l'énergie sans faille de Marcel Van den Driessche en sont la réponse.

Dans tous les comités, tant local, provincial que national, il occupait un rôle important. Sur le plan international, il était un représentant de valeur de notre sport national et il s'y est fait un nombre incalculable d'amis. Il était un homme de dialogue qui s'attaquait aux problèmes de manière sereine et surtout les résolvait.

Pour le personel, il était une image paternelle qui, en toute discrétion, menait toujours les choses à bien.

Lorsqu'il fut nommé, en 2002, Président d'Honneur, il continua à assister assidûment aux assemblées générales nationales de la RFCB et ainsi à suivre l'évolution du sport colombophile.

Gusta, nous espérons que le fait de vous remémorer les moments difficiles mais aussi agréables vous aidera à trouver un peu de réconfort. Il va de soi que vous êtes particulièrement peinée en ce moment, mais tout à l'heure, les souvenirs d'un tel homme vous donneront la force et le courage de poursuivre votre chemin avec les êtres aimés.

Et pour les enfants et petits-enfants : pensez à votre père et grand-père, non seulement, comme à un guide, mais surtout comme à un précurseur.

Marcel, nous vous disons au revoir. Vous étiez une bonne personne! Merci pour l'amitié sincère.

Pour la RFCB

# **ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES 26.02.2014**

#### ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE

#### **MODIFICATIONS AUX STATUTS**

#### Art. 6 – ajout d'un § 3

La RFCB fixe annuellement les conditions d'affiliation.

Les membres se distinguent en:

- 1. Membres colombophiles;
- 2. Membres colombophiles en association (tandems etc.);
- 3. Membres non-colombophiles
- 4. Membres d'honneur et émérites
- 5. Affiliations ayant trait à l'organisation de concours, de lâchers de pigeons voyageurs et de ventes publiques.

L'affiliation pour les membres, repris sous les points 1 et 2 du présent article, débute le premier janvier et se termine le 31 décembre. A cet effet, les membres doivent introduire leur liste au colombier dans une société de l'EP/EPR avant le 15 novembre de l'année précédente. Lors d'une affiliation tardive (après le 1er janvier), ces membres restent soumis de plein droit aux règlements de la RFCB durant une période d'un an, à compter de la date de leur affiliation.

#### Art. 15 § 5 – cotisation pour les colombiers publicitaires

Une cotisation spéciale, fixée annuellement par le Conseil d'Administration et de Gestion National (au lieu de : l'Assemblée Générale Nationale) pourra être réclamée aux colombiers à caractère publicitaire.

#### Art. 23 § 1 – suite à l'AGN 10/2013

L'Assemblée Générale Statutaire Nationale peut déléguer des pouvoirs au Conseil d'Administration et de Gestion National, mais les points suivants devront toutefois obligatoirement figurer à l'ordre du jour de la :

Première Assemblée en janvier ou février :

1. . . . .

12. l'organisation définitive de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux;

#### Art. 25 § 9

Tout mandat devenu vacant par suite de démission ou de décès sera remplacé, sur proposition de l'EP/EPR, par le Conseil d'Administration et de Gestion National. Cette nomination doit être ratifiée par l'Assemblée Générale Nationale la plus proche. En cas d'EPR, la priorité sera toutefois accordée aux candidats émanant de la province à laquelle appartenait l'élu ayant cessé ses fonctions.



#### PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE STATUTAIRE

- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Statutaire & Extraordinaire du 23.10.2013 sont approuvés.
- Les comptes 2012 2013 sont approuvés.
- Le budget 2013-2014 est approuvé.
- Fixation du montant de toutes les **COTISATIONS pour l'année** 2015
- € 25,00 pour les amateurs
   Une association de plusieurs amateurs paye 25,00 EURO pour le premier membre et 10,00 EUR pour chaque membre supplémentaire.
- € 25,00 pour les licences d'affiliation prévues par l'art.9 des Statuts
- € 100,00 pour les convoyeurs
- € 50,00 pour les aide-convoyeurs
- € 200,00 pour les firmes de transport qui ne sont pas agence de convoyage
- € 250,00 pour les agences de convoyage donnant droit à une première carte (sont à considérer comme agence le ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)
- € 50,00 pour les camionneurs (ceux qui rassemblent les pigeons pour les convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne possèdent pas de licence de convoyeur)
- € 50,00 pour les classificateurs (classificateur de leur propre société exclusivement)
- € 100,00 pour les classificateurs de plus de 1 société ou pour les firmes spécialisées.
- € 25,00 pour les régleurs non-colombophiles
- € 25,00 pour les secrétaires non-colombophiles
- € 70,00 sans exception, pour les tenanciers de locaux colombophiles
- € 70,00 sans exception, pour les tenanciers de locaux non-colombophiles
- € 120,00 pour les crieurs et pour les rédacteurs de nomenclature de ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente publique)
- € 70,00 pour la licence d'affiliation des sociétés
- € 70,00 pour les locaux privés
- € 100,00 pour les organisateurs de concours provinciaux, par concours demandé
- € 120,00 pour les organisateurs de concours interprovinciaux, par concours demandé
- € 500,00 pour les organisateurs de concours nationaux, par concours demandé
- € 600,00 pour les organisateurs de concours internationaux, par concours demandé
- Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB

#### **Cautions:**

€ 100 pour la Chambre de Première Instance

€ 200 pour la Chambre d'Appel I

€ 400 pour la Chambre de Cassation

Veuillez noter que toute caution versée n'est plus remboursée en cas de retrait de la plainte.

#### Frais de procédure :

€ 600 pour la Chambre de Première Instance € 700 pour les Chambres d'Appel € 900 pour la Chambre de Cassation

- Le rapport du Conseil d'Administration National, le rapport financier et le rapport des censeurs sont approuvés.
- Les décisions prises par les Assemblées Générales des EP/EPR sont approuvées.
- Le remplacement de M. Marc GEENTJENS par M. Swa LANGMANS comme mandataire de l'EP d'Anvers est ratifié.
- Octroi du titre de membre émérite à M. L'HOYEST Paul

# • MODIFICATIONS aux REGLEMENTS RFCB REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

#### Art. 8

Les concours (ou leur doublage) ne peuvent être envisagés qu'avec un minimum de 2 participants, ayant des numéros d'affiliation différents.

Dans une épreuve ne peuvent être organisés séparément que des concours pour vieux pigeons, pigeons d'un an (yearlings) et pigeonneaux.

Par doublages on entend:

- d'une part les doublages dans une autre catégorie (doublages horizontaux). Ce doublage est seul et uniquement autorisé pour pigeonneaux à partir du premier samedi de septembre. p.e. les pigeons d'un an doublés parmi les vieux (doublages horizontaux).
- D'autre part les doublages à un autre niveau, p.e. national, interprovincial, provincial, local (doublages verticaux).

Les doublages femelles ne sont plus autorisés sauf pour les concours internationaux

Pour les concours nationaux, les doublages dans une autre catégorie sont toujours interdits.

Hormis pour les concours nationaux où les doublages sont toujours interdits, le jeu et/ou le doublage de pigeonneaux dans d'autres catégories n'est autorisé qu'à partir du 1er samedi de septembre.

Les pigeons doivent obligatoirement être engagés dans leur catégorie (vieux, yearlings, pigeonneaux) en fonction de leur bague matricule.

Les vieux pigeons et les yearlings doivent OBLIGATOIREMENT participer aux concours :

- Dans leur propre catégorie avec un résultat séparé jusqu'à et y compris le week-end du concours national de Bourges II
- Vieux pigeons et yearlings confondus, avec un résultat unique, après le week-end du concours national de Bourges II et ce, SANS possibilité de doubler les yearlings dans les vieux pigeons.

Les doublages des pigeonneaux dans l'autre catégorie (vieux pigeons et yearlings confondus) sont autorisés à partir du premier samedi de septembre, sans pouvoir toutefois imposer au participant l'obligation de doubler.

En dehors de ces concours des doublages dans d'autres catégories peuvent être organisés, sans pouvoir toutefois imposer au participant l'obligation de doubler.



La participation de yearlings à des concours provinciaux, interprovinciaux, nationaux et internationaux, organisés exclusivement pour des vieux pigeons, est interdite sous peine de déclassement et sanction.

Le non-respect des dispositions prévues par le présent article entraînera automatiquement le déclassement du pigeon et des poursuites à l'encontre de l'organisateur en question.

#### Art. 37 - ajout d'un § 8

Par concours et par catégorie, l'amateur ne peut utiliser qu'un seul système de constatation électronique.

#### Art. 65 – ajout d'un dernier §

L'appareil de constatation doit obligatoirement être déposé le même jour que le jour de clôture du concours.

#### Art. 66 – modification du dernier §

Seules les données mentionnées sur la liste de constatation, imprimée sur le master de la société dans laquelle l'appareil électronique pour le concours concerné a été réglé, peuvent être utilisées pour le classement des pigeons (les données renseignées sur un relevé/aperçu ne peuvent pas être prises en considération pour le classement).

#### Art. 70 NSR – modification de la première phrase du § 3

Tous les appareils, même les électroniques, sortis pour un certain concours, doivent être rentrés, dans le délai prescrit, dans la société concernée.

## Art. 74 - ajout d'un §

En cas de constatation valable dans deux appareils dépendant d'un même système de constatation électronique, la constatation la plus favorable pour l'amateur sera prise en considération.

#### Art. 75 – ajout d'un §

Ceci ne vaut toutefois pas pour les appareils électroniques.

#### Art. 98 §5

Faute d'appareil de contrôle, toutes les bagues de contrôle devront être rentrées en même temps que l'appareil principal, exception faite pour le premier pigeon constaté dont le contrôle s'effectue endéans les 10 minutes à partir de l'heure de constatation (en h, min, sec) dans l'appareil principal. Lors de constatation électronique, seule la constatation d'une seule bague en caoutchouc du premier pigeon constaté est obligatoire pour contrôle (les autres bagues doivent être ramenées au local).

#### Art. 101 §1

Pour les concours nationaux à partir de Limoges, l'heure d'arrivée de tous les pigeons indistinctement, devra être annoncée par un moyen de communication et ce dans un délai de 10 minutes à partir de l'heure de constatation (en h, min, sec) à leurs bureaux d'enlogement respectifs : ces annonces mentionneront le numéro exact de la bague en caoutchouc, l'heure de constatation, l'heure de l'annonce, la contre-marque éventuelle et le nom de l'amateur.

Pour les concours nationaux en deça de Limoges, seul le premier pigeon constaté par catégorie doit être annoncé comme cité ci-dessus. Si le délai de 10 minutes n'est pas respecté, le pigeon, suite à une plainte fondée, déposée par toute personne y ayant un intérêt, sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées. Une deuxième annonce suivra dès que l'amateur a constaté un tiers du nombre de pigeons enlogés par catégorie ; une simple mention du nombre de rentrées suffit lors de cette deuxième annonce.

Art. 103 (procédure d'appel de l'art. 83 aussi prévoir à l'art. 103) Pour Chaque décision proposition de déclassement d'un pigeon ou d'un amateur sur un concours national est prise par l'organisateur du concours. Ce dernier est tenu d'avertir le Vice-Président National ayant le Comité Sportif National dans ses attributions. celui-ci agira conformément aux dispositions prévues à l'art. 83. Endéans les 14 jours après notification de la décision de l'organisateur à l'amateur concerné, l'amateur non-classé pourra interjeter appel contre cette décision auprès du Vice-Président National ayant le Comité Sportif National dans ses attributions. Cet appel sera soumis à une commission restreinte formée par le Vice-Président National précité et composée de trois mandataires ne représentant pas l'EP/EPR dont dépend l'amateur non-classé.

Cette commission se prononcera dans un délai de deux mois. Sa décision est définitive, exécutoire et portée à la connaissance de toutes les parties.

Si la commission examine un dossier sportif et constate qu'une infraction disciplinaire peut être démontrée, le Vice-Président National compétent transmettra le dossier, pour suite appropriée, aux chambres disciplinaires.

#### REGLEMENT PARAMYXOVIROSE

#### Art. 5 § 1 & § 2

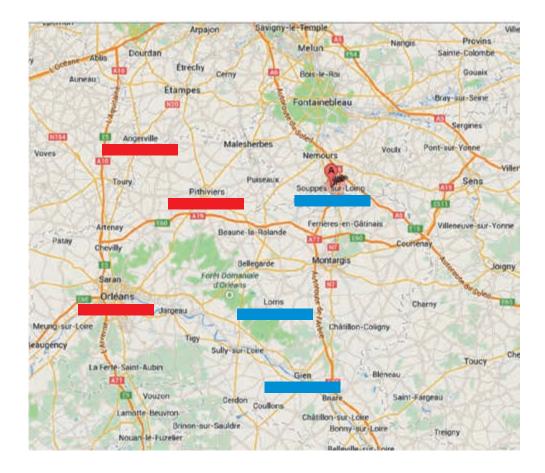
Toute infraction au présent règlement devra être communiquée, dans le plus brefs délais, par la société enlogeuse au Conseil de Gérance de l'EP/EPR lequel notifiera au colombophile concerné une interdiction d'enlogement. Dès qu'un certificat de vaccination aura été signé, cette suspension sera levée après 21 jours. Le pigeon concerné doit obligatoirement être retiré du résultat par décision de l'organisateur du concours concerné.

En cas de refus persistant de se soumettre à l'AR du 28.11.1994 et à la directive de la Communauté Européenne du 14.07.1992, le Conseil d'Administration et de Gestion National infligera, après examen du dossier, une amende **tant à l'amateur qu'à la société concernée**. La disposition prévue au § 1 du présent article reste néanmoins d'application.



• Organisation définitive de la future saison sportive et Fixation des critères des championnats nationaux

A/Les concours de petit demi-fond



Interdit de lâcher

Autorisé de lâcher

 Nouveau lieu de lâcher à Souppes-sur-Loing Coordonnées: 48.11.04/02.43.14





# CRITÈRES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2014

#### I. CHAMPIONNATS GENERAUX

• Le CHAMPIONNAT GENERAL se jouera avec le 1er marqué, sur 17 concours, classement par 5, soit :

2 concours de GRAND FOND VIEUX

(au choix parmi les 7 concours internationaux)

3 concours de FOND VIEUX (au choix parmi les 10 concours nationaux)

2 concours YEARLINGS, GRAND FOND ou FOND

(au choix parmi les 8 concours nationaux)

2 concours de GRAND DEMI-FOND VIEUX

(au choix parmi 8 concours nationaux)

2 concours de GRAND DEMI-FOND YEARLINGS

(au choix parmi 8 concours nationaux)

2 concours PIGEONNEAUX (au choix parmi 6 concours nationaux)

1 concours de VITESSE (au choix vieux ou yearlings)

1 concours de PETIT DEMI-FOND VIEUX ou YEARLINGS (au choix)

1 concours PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (au choix)

1 concours VITESSE PIGEONNEAUX (au choix)

Dates de début/fin : voir championnat respectif

Pour les concours nationaux, dans ce championnat, les résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR seront pris en considération.

10 lauréats seront classés dans ce championnat.

Pour le GRAND FOND VIEUX et le GRAND FOND YEARLINGS, seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

- Le Championnat National de **GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux** (1+2), classement par 5, sur **3** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : PAU du **20/6**, AGEN (vieux) du **27/6**, BARCELONE du **4/7**, ST.VINCENT du **11/7**, MARSEILLE du **18/7**, NARBONNE (vieux) du **25/7** et PERPIGNAN du **1/8/2014**. **Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.**
- Le Championnat National de **GRAND FOND YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5, sur **2** concours au choix parmi les concours nationaux suivants :

AGEN (yearlings) du 27/6, ST.VINCENT du 4/7 et NARBONNE (yearlings) du 25/7/2014.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

• Le Championnat National de FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux (1+2), classement par 5, sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : LIMOGES du 31/05, VALENCE du 07/06, CAHORS du 14/06, MONTAUBAN du

21/06, MONTELIMAR du 28/06, LIMOGES (vieux) du 05/07, LIBOURNE (vieux) du 12/7, BRIVE (vieux) du 19/07, JARNAC (vieux) du 26/7 et TULLE (vieux) du 02/08/2014.

- Le Championnat National de **FOND YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5, sur **3** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : LIMOGES (yearlings) du **5/07**, LIBOURNE (yearlings) du **12/7**, BRIVE (yearlings) du **19/07**, JARNAC (yearlings) du **26/7** et TULLE (yearlings) du **02/08/2014**.
- Le Championnat National de GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués vieux pigeons (1+2), classement par 5, sur 5 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES du 31/05, CHATEAUROUX du 7/06, POITIERS du 14/06, MONTLUCON du 21/06, GUERET du 28/06, ARGENTON du 5/07, LA SOUTERRAINE du 12/07 et BOURGES du 2/08/2014.

- Le Championnat National de GRAND DEMI-FOND YEARLINGS se jouera avec les 2 premiers marqués yearlings (1+2), classement par 5, sur 5 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES du 31/05, CHATEAU-ROUX du 7/06, POITIERS du 14/06, MONTLUCON du 21/06, GUERET du 28/06, ARGENTON du 5/07, LA SOUTERRAINE du 12/07 et BOURGES du 2/08/2014.
- Le Championnat National de PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués vieux pigeons (1+2), classement par 5, sur tous les concours, à partir de 250,01 km jusque et y compris GIEN/CHATEAUDUN pour les EP néerlandophones SALBRIS pour les EPR francophones (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE, pas de concours nationaux)

Ce championnat se jouera pour vieux pigeons uniquement sur 5 concours totalisant une distance minimum de 1.250 km durant la période du 3 mai jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours.

• Le Championnat National de PETIT DEMI-FOND YEARLINGS se jouera avec les 2 premiers marqués yearlings (1+2), classement par 5, sur tous les concours, à partir de 250,01 km jusque et y compris :

GIEN/CHATEAUDUN pour les EP néerlandophones

SALBRIS pour les EPR francophones (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE, pas de concours nationaux)

Ce championnat se jouera pour yearlings uniquement sur 5 concours totalisant une distance minimum de 1.250 km durant la période du 3 mai 2014 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours.

• Le Championnat National de PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX sera disputé avec les deux premiers pigeonneaux marqués (1+2) à partir du 14 juin 2014 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national, classement par 5, sur 5 concours à partir de 250,01 km jusque et y compris GIEN/CHATEAUDUN pour les EP néerlandophones

SALBRIS pour les EPR francophones (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/ NEVERS/AUXERRE, pas de concours nationaux)

totalisant une distance minimum de 1.250 km. Un seul concours par weekend (pas de concours disputé en semaine à l'occasion de jours fériés ou de kermesse) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 200 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours.

- Le Championnat National de VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur) se jouera avec les deux premiers marqués vieux pigeons (1+2), classement par 5, sur tous les concours jusque 250,00 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons sur 6 concours totalisant minimum 400 km durant la période du 5 avril 2014 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. Un seul concours par week-end (pas de concours disputé en semaine à l'occasion de jours fériés ou de kermesse) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 100 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.
- Le Championnat National de VITESSE YEARLINGS se jouera avec les deux premiers marqués yearlings (1+2), classement par 5, sur tous les concours jusque 250,00 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings sur 6 concours totalisant minimum 400 km durant la période du 5 avril 2014 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. Un seul concours par week-end (pas de concours disputé en semaine à l'occasion de jours fériés ou de kermesse) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 100 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.



## **CRITÈRES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2014**

- Le Championnat National de VITESSE PIGEONNEAUX sera disputé avec les deux premiers pigeonneaux marqués (1+2) à partir du 17 mai 2014 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national, classement par 5, sur 6 concours jusqu'une distance maximum de 250,00 km totalisant minimum 400 km. Un seul concours par week-end (pas de concours disputés en semaine à l'occasion de jours fériés ou de kermesse) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 200 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours.
- Le Championnat National pour **PIGEONNEAUX sur les concours nationaux** se jouera avec les 2 premiers marqués, **pigeonneaux**, classement par 5, sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES du **2/08**, CHATEAUROUX du **9/08**, ARGENTON du **16/08**, CHATELLERAULT du **23/08**, LA SOUTERRAINE du **30/08** et GUERET du **6/09/2014**.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

Pour le concours national de LA SOUTERRAINE du 30/08/2014 et de GUE-RET du 6/09/2014, l'amateur est prié de mentionner les vitesses minutes. La RFCB comparera la place obtenue sur les divers résultats et prendra en considération le classement le plus avantageux. CECI VAUT UNIQUEMENT POUR LA SOUTERRAINE du 30/08/2014 et GUERET du 6/09/2014.

• Le Championnat National pour les JEUNES : réservé exclusivement aux amateurs de 12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2014) qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière TOUT A FAIT INDE-PENDANTE et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant.

A remporter avec le 1er marqué sur 5 concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum 500 km dans des concours organisés durant la période allant du 3 mai 2014 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national. Un seul concours par week-end (pas de concours disputé en semaine à l'occasion de jour férié ou de kermesse) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 100 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

QUINZE lauréats seront classés dans chacun de ces 14 championnats.

#### **II. CHAMPIONNATS AS-PIGEONS**

Le Championnat National **AS-PIGEON** se joue en **13 catégories**, compte tenu du numéro de bague:

- en VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans des concours jusque 250,00 km maximum et avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons, pendant la période du 5 avril jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.
- en VITESSE YEARLINGS , les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans des concours jusque 250,00 km maximum et avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km.
- Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings, pendant la période du 5 avril jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.
- en VITESSE PIGEONNEAUX, les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans des concours jusque 250,00 km maximum et avec une participation d'au moins 200 pigeons et au moins 15 amateurs participants par concours. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux pendant la période du 17 mai jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national,

• en PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur) les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans des concours à partir de 250,01 km jusque et y compris

GIEN/CHATEAUDUN pour les EP néerlandophones

SALBRIS pour les EPR francophones (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/ NEVERS/AUXERRE, pas de concours nationaux)

et avec une participation d'au moins 200 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours. Les 5 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.250 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons, pendant la période du 3 mai 2014 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

• en PETIT DEMI-FOND YEARLINGS, les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans des concours à partir de 250,01 km jusque et y compris

GIEN/CHATEAUDUN pour les EP néerlandophones

SALBRIS pour les EPR francophones (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/ NEVERS/AUXERRE, pas de concours nationaux)

et avec une participation d'au moins 200 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours. Les 5 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.250 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings, pendant la période du 3 mai 2014 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

• en PETIT DEMI-FOND PIGONNEAUX, les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans des concours à partir de 250,01 km jusque et y compris

GIEN/CHATEAUDUN pour les EP néerlandophones

SALBRIS pour les EPR francophones (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/ NEVERS/AUXERRE, pas de concours nationaux)

et avec une participation d'au moins 200 pigeons et d'au moins 15 amateurs par concours. Les 4 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.000 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux pendant la période du 14 juin 2014 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national.

- en GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur), les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR (au choix de l'amateur) remportés par le même pigeon, classement par 10, sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES du 31/05, CHATEAUROUX du 7/06, POITIERS du 14/06, MONTLUCON du 21/06, GUERET du 28/06, ARGENTON du 5/07, LA SOUTERRAINE du 12/07 et BOURGES du 2/08/2014.
- en **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS**, les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR (au choix de l'amateur) remportés par le même pigeon, classement par 10, sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES du 31/05, CHATEAUROUX du 7/06, POITIERS du 14/06, MONTLUCON du 21/06, GUERET du 28/06, ARGENTON du 5/07, LA SOUTERRAINE du 12/07 et BOURGES du 2/08/2014.
- en **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX**, les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR (au choix de l'amateur) remportés par le même pigeon, classement par 10, sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants: BOURGES du 2/08, CHATEAUROUX du 9/08, ARGENTON du 16/08, CHATELLERAULT du 23/08, LA SOUTERRAINE du 30/08 et GUERET du 06/09/2014.
- en FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur) , les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR (au choix de l'amateur) remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours nationaux de : LIMOGES du 31/05, VALENCE du 07/06, CAHORS du 14/06, MONTAUBAN du 21/06, MONTELIMAR du 28/06, LIMOGES (vieux) du 05/07, LIBOURNE (vieux) du 12/7, BRIVE (vieux) du 19/07, JARNAC (vieux) du 26/7 et TULLE (vieux) du 02/08/2014.
- en FOND YEARLINGS, les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/ EPR (au choix de l'amateur) remportés par le même pigeon, classement par

# **CRITÈRES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2014**



10, dans les concours nationaux de : LIMOGES (yearlings) du 5/07, LIBOURNE (yearlings) du 12/7, BRIVE (yearlings) du 19/07, JARNAC (yearlings) du 26/7 et TULLE (yearlings) du 02/08/2014.

• en GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2012 ou antérieur), les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours nationaux de : PAU du 20/6, AGEN (vieux) du 27/6, BARCELONE du 4/7, ST.VINCENT du 11/7, MARSEILLE du 18/7, NARBONNE (vieux) du 25/7 et PERPIGNAN du 1/8/2014.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

• en **GRAND FOND YEARLINGS**, les **2** meilleurs résultats NATIONAUX, remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours nationaux de : AGEN (yearlings) du **27/6**, ST.VINCENT du **4/7** et NARBONNE (yearlings) du **25/7/2014**.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

20 pigeons seront classés en VITESSE

**15 pigeons** seront classés en catégorie PETIT DEMI-FOND, GRAND DEMI-FOND et FOND.

10 pigeons seront classés en catégorie GRAND-FOND.

## III. DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats.

Pour les Championnats Nationaux de PETIT DEMI-FOND, de VITESSE, de JEUNES et AS-PIGEONS (vitesse et petit demi-fond) les prix renseignés devront être certifiés par les présidents, les secrétaires ou les trésoriers des sociétés concernées

#### **IV. DISPOSITIONS GENERALES**

- Pour les concours nationaux, dans ces championnats, les résultats NATIO-NAUX, ZONAUX ou EP/EPR seront pris en considération, à l'exception toutefois pour le championnat grand-fond dont uniquement des résultats NATIO-NAUX seront pris en considération.
- Les résultats des concours interrégions (avec des groupements étrangers) ne peuvent entrer en ligne de compte pour des championnats organisés au sein de la RFCB (national ou EP/EPR).
- Pour tous les championnats dont les distances de participation se chevaucheraient, un même résultat ne sera pris en considération que pour UN SEUL CHAMPIONNAT.
- L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation. Il ne pourra ultérieurement rectifier les indications éventuellement erronées reprises sur son bulletin de participation et sera déclassé.

Seuls les palmarès COMPLETS seront pris en considération.
Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération.
Seuls les formulaires, les copies ou un lay-out identique de ceux-ci parus sur le site RFCB ou au Bulletin National seront considérés comme valables pour l'introduction des championnats nationaux. L'amateur est obligé de mentionner les places obtenues au résultat – exception faite pour LA SOUTERRAINE 30.08.2014 et GUERET 6.09.2014 (voir critères championnat national pigeonneaux)

#### **V. REGLEMENTATION**

#### 1. Rappel de l'article 89 du Règlement Sportif National

Il est porté à la connaissance des amateurs que l'article 89 du Règlement Sportif National est d'application et que le délai accordé pour faire rectifier un numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée sur le résultat d'un concours est celui mentionné au résultat concerné.

#### 2. Mutations

L'article 112 du Règlement Sportif National est d'application pour tous les championnats

#### **VI. DELAIS**

Introduction DES PALMARÈS ET DES RESULTATS au siège de la RFCB - Gaasbeeksesteenweg 52-54 – 1500 HALLE. Les résultats doivent uniquement être introduits pour les championnats de PETIT DEMI-FOND, VITESSE et JEUNES.

#### Date limite:

- Par la poste : 12 SEPTEMBRE 2014 Date de la poste faisant foi.
- Par fax/Par mail/Dépôt au siège de la RFCB à Halle: 12 SEPTEMBRE 2014 à midi au plus tard.

Après cette date, aucune introduction, modification, rectification ne sera acceptée (même si un résultat fautif, concours fautif, vitesse fautive, etc. a été introduit).

#### **VII. CLASSEMENTS PROVISOIRES**

Les classements provisoires seront publiés sur le site internet RFCB www. rfcb.be début octobre.

Uniquement le résultat provisoire sera publié intégralement.

Le jour de la notification des résultats provisoires, des tableaux récapitulatifs par championnat, ayant permis d'établir le classement, seront publiés.

#### **VIII. ENVOI DES RESULTATS PROBANTS**

Les résultats NATIONAUX, ZONAUX et EP/EPR ne doivent pas être présentés. Pour les championnats de PETIT DEMI FOND, de VITESSE et des JEUNES, les résultats doivent être envoyés avec la fiche de participation.

#### IX. CONTESTATIONS

Les contestations, réclamations et demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 8 jours ouvrables après la publication sur le site RFCB.

Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par e-mail,.....

Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

#### **X. LITIGES**

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL.

#### **XI. CALCUL**

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule. Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

formule de calcul:

(place du 1er marqué + place du 2ème marqué) x 100 le nombre de pigeons participants



# GRILLE DES AMENDES IMPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL 2014

Nature de l'infraction	Amateur	Convoyeur	Société
Utilisation de véhicules non-agréés		250€	
Surcharge		100 €/panier	
Arrivée tardive au lieu de lâcher ou Préparatifs tardifs de lâchers		250€	
Pigeons sans surveillance au lieu de lâcher		250€	
Non-respect du RSN, Règlement Sportif de l'EP/EPR ou des décisions de l'AGN		250€	
Véhicule sans grillage cadenassé		250€	
Pas d'aération pour les pigeons (véhicule fermé)		250€	
Lâchers sans présence de convoyeurs licenciés par la RFCB		250€	
Personnel insuffisant pour le lâcher		250€	
Lâchers sans permis ou clandestins		250€	
Pigeons sans surveillance au local d'enlogement			100 €/panier
Paniers en mauvais état ou mal entretenus			100 €/panier
Surpopulation paniers			100 €/panier
Etiquettes non réglementaires			50 €/panier
Paniers non plombés			100 €/panier
Ne pas abreuver les pigeons		250€	
Non respect des heures et/ou des instructions de lâchers		250€	
Absence dans le véhicule d'un soigneur (convoyeur ou aide convoyeur autre que le chauffeur) pour les chargements de plus de 100 paniers.		400€	
Non annulation d'un concours		200€	200€
Contingents d'un même groupement séparés lors du lâcher		250€	
Pigeon non laché, retrouvé dans un panier dans un local de société		500€	
Info lâchers : pour manque d'informations sur le lieu de lâcher			Conseil d'Adminis-
Autres infractions liées au bien-être des pigeons voyageurs			n National en fonc- nce de l'infraction.
Absence d'attestation PARAMYXO	250 €/formulaire	,	100€
Absence de la fiche d'agréation dans le véhicule		200€	
Renvoi tardif des permis de lâchers utilisés		1000€	
Transport de pigeons n'ayant pas été enlogés dans un bureau d'enlogement reconnu par la RFCB		100 €/panier	

#### N.B.

#### (1) RAPPEL du contenu de l'art. 43 §3 du RSN

"La société concernée sera sanctionnée par le Conseil d'Administration et de Gestion National, sauf s'il est prouvé que l'anomalie est due au transport des pigeons. Dans ce cas, le convoyeur concerné pourra en être rendu responsable. » Cependant, la société pourra être dégagée des responsabilités prévues aux § 1 à 4 de l'art.43 du RSN et ce, moyennant

un document daté et signé par son convoyeur lors de l'enlèvement des pigeons.

(2) Pour tous les cas particuliers non prévus à la présente grille, le Conseil d'Administration et de Gestion National évaluera l'amende y relative.

# PALOMA...







OF

# Premium "START" Verstraete Les Champions Belges 2011!

# Action 20kg + 2kg GRATIS

13,5% Paddy 13% Milo 13% Orge

12% Dari

10% Froment

10% Mais perlé

7% Kardi

6% Soja

5% Avoine pelée

3% Chanvre

3% Vesces & Katjang

1,5% Sarrasin

1% Graines de lin

1% Millet

1% Colza



**D80** (25kg) **Sport Subliem** 



27% Dari & Milo

21% Petit Pois

15% Mais Perlé

8% Froment

7% Maple Peas

4% Kardy

3% Petits grains

3% Soja

3% Paddy

3% Mais Marano

2% Vesces & Katjang

2% Avoine pelée

1% Sarrasin

1% Tournesol



Aliment pour pigeons aux prix fabricant... ... recommandé par des éleveurs!

# Le schéma d'alimentation pour le vol:

A partir de Janvier jusqu' au fin d' Août

Paloma Premium Start Verstraete + Paloma Super Elexir (Iode) Lundi:

= condition constructive

Mardi: Même que lundi

Mercredi: Paloma Premium Start Verstraete + Friandise Paloma

+ Maxi Recup (électrolytes) = condition constructive

50% Paloma Premium Start Verstraete + 50% Sport Subliem + Friandise Paloma Jeudi:

+Maxi Recup (électrolytes) = Hydrates de carbon et nourriture grasse Vendredi: Jour de l'enlogement = beaucoup de Sport Subliem + Friandise Paloma + de l'eau clair

= Hydrates de carbon et nouriture grasse Rentrée 50% Sport subliem + 50% Premium Start Verstraete

+ Maxi Recup (électrolytes) + Paloma Premium patée aux oeufs avec miel

= récupération rapide

Dimanche: Paloma Premium start Verstraete + Paloma Super Elexir (lode)

= condition constructive

Composition digestible énergétique, mieux pour les entraînements.

LA NOURRITURE pour des CHAMPIONS!

POUR UN POINT DE VENTE A VOTRE REGION: 09/349.40.53



PALOMA nv Doorniikstraat 59 paloma.nv@skynet.be www.palomanv.be

9250 Waasmunster Tel.: 0032/9349 40 53



# IMPACTS D'OISEAU DANS L'AÉRONAUTIQUE

Les collisions avec des pigeons voyageurs ont déjà mené à la perte de différents avions. Dans les environs de l'aéroport de Milan Linate, un business jet s'est écrasé des suites d'une collision avec des pigeons voyageurs, entraînant la mort de tous les passagers.

Mais aussi sur les aéroports belges, des bagues de pigeons voyageurs ont déjà été retrouvées après des incidents aéronautiques. De telles situations sont absolument à éviter. En plus de l'incident aéronautique et de la mort du pigeon voyageur, le propriétaire de ce dernier peut aussi être poursuivi pour les dégâts occasionnés à l'avion. Cela peut se chiffrer en millions.

La présence d'oiseaux au-dessus des aéroports Belges et aux alentours de ceux-ci constitue l'un des risques majeurs pour le transport aérien. Ainsi, une collision avec un faucon crécerelle a contribué au crash d'un Boeing 747 survenu le 25 mai 2008 à l'aéroport de Bruxelles. Un exemple spectaculaire de l'étranger est illustré par l'amerrissage forcé, le 15 janvier 2009, d'un Airbus 320 sur le fleuve Hudson (États-Unis) à la suite d'une collision avec des oies. Et n'oublions pas non plus l'accident avec un C130 Hercules à Eindhoven, qui a coûté la vie à 34 personnes. Cet accident a été la conséquence immédiate de la collision avec une volée d'étourneaux et de vanneaux.

Les pigeons sont une espèce d'oiseaux présentant des risques relativement élevés pour l'aéronautique et ce, pour différentes raisons :

- · Primo, les pigeons sont des oiseaux relativement lourds et assez grands pour provoquer d'importants dégâts en cas de collision.
- · Secundo, les pigeons volent souvent en groupe, certainement dans le cas des concours de colombophilie. Des collisions avec différents oiseaux augmentent en effet fortement le risque d'accident.
- · Les pigeons voyageurs sont bagués. En outre, les avions modernes ont le plus souvent deux ou plusieurs réacteurs possédant un grand diamètre. Lorsque des oiseaux sont aspirés par le réacteur, celui-ci risque de tomber en panne, certainement si les oiseaux sont bagués, ce qui constitue un risque supplémentaire.
- · Tant les avions que les pigeons volent à des vitesses élevées, ce qui fait que ni le pilote, ni l'oiseau n'a le temps de réagir pour éviter la collision.
- Les pigeons volent à des altitudes plutôt faibles, ce qui fait que les collisions se font le plus souvent lors d'une phase critique du vol, en l'occurrence au moment du décollage ou de l'atterrissage.
- · En plus, les pigeons réagissent souvent de façon imprévisible aux techniques utilisées pour les chasser des aéroports. Il est difficile de cerner leur comportement, ce qui ne fait qu'augmenter les risques de collision.

Pour cette raison, il a été décidé, en concertation entre la RFCB et le comité de prévention d'impacts d'animal dans l'aéronautique (BAWiHaC – Belgian Aviation Wildlife Hazard Comittee), de mettre sur pied un certain nombre d'actions pour réduire à l'avenir, autant que possible, le risque de collision avec des pigeons voyageurs. À cet effet, les points d'action suivants ont été développés :

- Les lieux d'enlogement situés trop près des aéroports et, de ce fait, trop dangereux, sont relocalisés en concertation étroite avec l'administration nationale de la RFCB.
- 2. Il convient donc d'informer tous les membres de la RFCB du danger que constituent les pigeons pour l'aéronautique, notamment en diffusant le présent article. En plus des lâchers destinés aux concours, chaque colombophile peut encore lâcher, de son propre chef, des pigeons à des fins d'entraînement, ce qui peut aussi avoir des conséquences néfastes. Pour cette raison, le BAWiHaC souhaite également vous informer sur votre responsabilité et vous demander:
  - d'éviter les lâchers dans un rayon de 8km autour d'un aéroport, ou de contacter l'aéroport préalablement aux lâchers.
  - de contacter l'aéroport concerné pour des lieux de lâcher individuels situés dans un rayon de 13 km autour d'un aéroport, afin de s'assurer que ces lieux ne posent pas de problème à l'aéronautique. [carte en annexe]

3. De même, il faudrait contacter les fédérations de colombophiles d'autres pays (en premier lieu celles des Pays-Bas et l'Allemagne) pour les sensibiliser aussi aux dangers causés par les lâchers de pigeons au-dessus de lieux inadéquats en Belgique.

Le BAWiHaC et la RFCB ont en effet le même objectif : éviter les collisions entre les pigeons voyageurs et les avions, ce qui mène inévitablement à la perte de pigeons voyageurs et, dans le pire des cas, à des accidents aéronautiques avec possibles pertes humaines.

Des normes internationaux obligent les aéroports certifiés de prendre les mesures nécessaires pour réduire au maximum le risque de collisions aviaires. L'une des solutions, entre autres, serait de rendre l'aéroport le moins attrayant possible pour les oiseaux. Ainsi, il deviendrait difficile pour eux de trouver des endroits pour la nourriture ou la construction de nids par le fait de maintenir l'herbe courte et d'éviter les arbres et arbustes, ainsi que de placer des punaises sur les éventuelles places assises et de recouvrir de bulles de plastique les pièces d'eau, etc. En plus de cela, les oiseaux seront chassés activement au moyen de pétards et d'imitations de cris d'oiseaux angoissés, générés électroniquement. S'il n'y a pas d'autres alternatives, on procède aussi à l'élimination de certaines espèces d'oiseaux non protégées. Les statistiques des rapports d'incidents qui sont transmis à la Direction générale Transport aérien (DGTA) révèlent toutefois que la gestion des oiseaux, telle qu'elle existe actuellement sur les aéroports et aux alentours de ceux-ci, mérite une meilleure attention : le nombre de collisions avec des oiseaux reste en augmentation et croît plus rapidement que le nombre de mouvements d'avion. Pour cette raison, le comité de sécurité de la DGTA a décidé de s'attaquer prioritairement à la problématique des collisions aviaires.

Lorsqu'un oiseau constitue effectivement un danger pour un avion, l'aéroport doit parfois l'abattre pour éviter un accident. Les aéroports, de ce fait, font constamment tout leur possible pour éviter des situations regrettables et demandent pour cela votre collaboration. Ils sont donc à votre disposition pour vous donner des réponses aux questions à ce sujet et concernant votre situation particulière. Vous pouvez contacter l'aéroport le plus proche de la façon suivante :

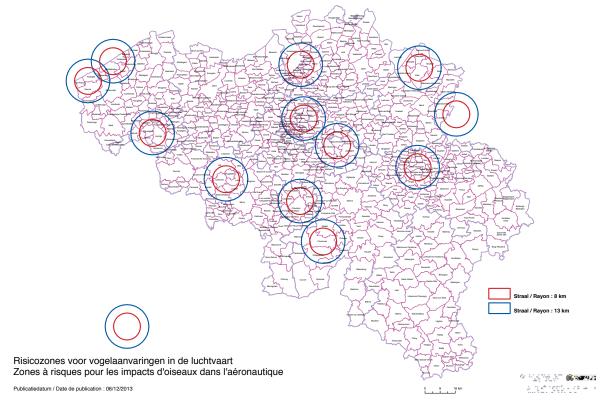
- Aéroport d'Anvers / Deurne (03/285 65 32 / antwerpairport@vlaanderen.be)
- Aéroport de Bruxelles / Zaventem (02/753 69 28 / bcu@brusselsairport.be)
- Aéroport de Charleroi / Gosselies (071/25 12 12 / inspection-ebci@spw.wallonie.be)
- Aéroport de Courtrai / Wevelgem (056/36 20 43 / airport.kortrijk@skynet.be)
- Aéroport de Liège / Bierset (04/234 84 29 / inspection-eblg@spw.wallonie.be) Aéroport d'Ostende / Middelkerke (059/55 12 00 / operations@ost.aero)
- Aéroports militaires de Beauvechain, Brustem, Chièvres, Florennes, Kleine Brogel et Coxyde (010/68 24 77 / bcs@mil.be)

#### Sur le BAWiHaC:

En Belgique, six aéroports sont certifiés selon les normes internationales de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). La certification de ces aéroports se fait par la Direction générale Transport aérien (DGTA) du SPF Mobilité et Transports. En plus des six aéroports civils certifiés (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Courtrai, Liège et Ostende), il a aussi cinq aéroports militaires (Beauvechain, Chièvres, Florennes, Kleine Brogel et Coxyde). Afin de mieux pouvoir anticiper les risques liés aux collisions aviaires, la Belgique a créé le Belgian Aviation Wildlife Hazard Committee (BAWiHaC). Celui-ci est composé de représentants des six aéroports internationaux belges, de la DGTA et de l'Aviation Safety Department de la Défense. Les réunions de ce comité ont entretemps débouché sur un plan d'action national abordant des sujets qui méritent une attention particulière afin de pouvoir traiter plus efficacement la problématique du "wildlife hazard". Plus d'info: http://www.mobilit.fgov.be/

# IMPACTS D'OISEAU DANS L'AÉRONAUTIQUE





#### **INFO LACHERS 2014**

Le système d'informations relatif aux lâchers reste maintenu comme en 2013.

Les informations peuvent être reçues par les amateurs colombophiles, les responsables de lâcher et les convoyeurs via :

- 1. le télétexte de RTL-TV1 (pages 750 à 763)
- 2. le 070/222.077
- 3. le site internet RFCB (lien vers le site internet de RTL)
- 4. SMS (tapez F, espace, nom du lieu de lâcher et envoyez votre message au 3261)

Ainsi, le télétexte comprendra trois divisions bien spécifiques :

- → 1. Les conditions météorologiques des lignes de vol en France et en Belgique (pages 754 à 759)
- → 2. Les indications quant aux lâchers (pages 760 à 763)

Les convoyeurs sur les lieux de lâcher sont tenus de prendre contact avec la RFCB afin de transmettre les différentes infos relatives aux lâchers. La situation sera adaptée d'heure en heure. Afin de conserver les anciennes habitudes et de faciliter la consultation, nous tâcherons d'adapter les données à l'heure précise (6h00, 7h00, ...)

De plus, ces pages, suite aux appels des convoyeurs sur place, reprendront également une information quant à la météo locale. Nous attirons, dès à présent, votre attention sur le fait qu'il s'agit ici d'une interprétation humaine (et non scientifique) des conditions météorologiques à un endroit déterminé. Il se peut donc que les informations reprises en pages 754-759 et sur cette page diffèrent, puisque les indications sont prises de deux manières différentes et en deux endroits différents.

#### → 3. Communication générale (pages 752 à 753)

Grâce à ce système, la RFCB pourra joindre directement ses amateurs et communiquer des informations urgentes et/ou générales

importantes pour la pratique du sport colombophile. Nous vous invitons à prendre l'habitude de consulter ces pages.

Quant au site internet, ce dernier reprendra l'ensemble des informations reprises au télétexte.

Le fonctionnement général reste également inchangé :

#### Diffusion

Les informations colombophiles seront diffusées :

tous les **samedis** du 15.03.2014 au 11.10.2014 tous les **dimanches** du 16.03.2014 au 12.10.2014

jeudi	1 mai	Fête du travail
jeudi	29 mai	Ascension
lundi	9 juin	Pentecôte
lundi	21 juillet	Fête Nationale
vendredi	15 août	Assomption
	jeudi lundi lundi	jeudi 29 mai Iundi 9 juin Iundi 21 juillet

Communication télétexte unique (dès que l'heure du lâcher est connue et au plus tard à 12h00) pour TOUS les concours internationaux lâchés le vendredi.

#### **Horaires**

à partir de **8h00** en MARS, AVRIL, SEPTEMBRE et OCTOBRE à partir de **7h00** en MAI et AOUT à partir de **6h00** en JUIN et JUILLET

Le service fonctionnera jusqu'à la mise en liberté des pigeons ou jusqu'à l'annonce de la remise des lâchers sans toutefois dépasser **16h00** les samedis, dimanches et jours fériés.

Les jours de remises, l'heure limite pour les adaptations est fixée à 14h00.

## LABORATOIRES DOCTEUR VÉTÉRINAIRE DOMICENT

La complément indispensable à la santé parfaite de vos pigeons



## DISPONIBLE DANS TOUTES LES PHARMACIES DE BELGIQUE!

Excellent fortifiant traditionnel qui, chaque jour, assure et entretien la forme de vos pigeons et volailles. Un produit employé depuis plus de 30 ans par tous les grands champions

En vente uniquement dans les pharmacies.

Tous les renseignements que vous souhaitez vous seront envoyés sur simple demande aux Laboratoires

Domicent - rue d'Havré 130 - 7000 Bergen

E-mail : LABORATOIRES.DOMICENT@gmail.com





THÉÂTRE CRÉATION

# PIGEONS

MAR 22 > DIM 4 MAI (sauf jeudi 1er mai)

THÉÂTRE LE MANÈGE - MONS € 11/8

Enfant de la campagne, acteur et colombophile, Kevin raconte sa famille, sa terre et son histoire. Seul en scène, il nous fait voyager avec humour et tendresse dans l'univers des amoureux des pigeons.

De la compétition à la passion, de la tradition qui se transmet jusqu'au rapport de l'humain à l'animal, découvrez un spectacle autobiographique où la colombophilie se met en scène!

Pigeons est une création théâtrale du manège.mons mise en scène par Thierry Lefèvre et interprétée par Kevin Defossez.

Dans le cadre du Festival Tilt!

#### Infos et réservations :

O65 39 59 39 tickets@lemanege-mons.be www.lemanege.com



Avec Kevin Defossez Mise en scène Thierry Lefèvre assisté d'Aurore Latour Scénographie André Meurice. Production le manège.mons. Photo © Daniel Cordova

























# LE COIN JURIDIQUE DOPING





# Le coin juridique

#### Dossier MOORS Jos - Peer c/ RFCB

## Objet du litige :

- Application Règlement Doping (art. 3);
- M. Moors a déposé plainte devant les juridictions civiles contre la RFCB suite à sa condamnation parce qu'il n'a pas mis à disposition ses pigeons durant le délai prescrit par le Règlement Doping pour un contrôle doping.

#### Jugement Tribunal de Première Instance à Bruxelles dd. 27.11.2013 :

- La demande de M. Moors est IRRECEVABLE puisque sa demande a pour seul but de l'acquitter des faits lui reprochés ;
- Le tribunal peut uniquement juger sur la légalité interne et externe de la décision prise par une association mais ne peut pas refaire l'évaluation substantielle de l'affaire ;
- Condamne M. Moors aux frais de la procédure et au paiement de l'indemnité de procédure.

## SUSPENSION PRONONCÉE PAR LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA RFCB DD. 22.11.2013

VAN MIEGHEM Jozef - Haasdonk Suspension effective d'un an à partir du 21.02.2014 Destitution de sa fonction de classificateur

#### DOPING

# Les amateurs suivants font l'objet d'une suspension de 36 mois pour infraction au règlement « Doping » : DIRIX LEON – Engelmanshovendorp 112 – 3800 Groot-Gelmen à partir du 21/10/2013

MORISSE JEROME – IJzerwegstraat 36 - 8940 Wervik	à partir du 21/10/2013
Wwe PLEVOETS WALTER – Terwouwenstraat 32 – 3800 Zepperen	à partir du 27/01/2014
PLEVOETS JO – Terwouwenstraat 32 – 3800 Zepperen	à partir du 27/01/2014

#### REGLEMENT DOPING

Nous vous informons que le REGLEMENT POUR LA REPRESSION DE L'ADMINISTRATION DE PRODUITS PROHIBES A DES PIGEONS VOYAGEURS, d'application en 2014, sera publié sur le site Internet de la RFCB : www.rfcb.be



# CHAMPIONNATS DES SECTIONS DU BRABANT WALLON ET DU HAINAUT 2014

#### CHAMPIONNATS EPR ENTITÉ PROVINCIALE REGROUPÉE BWH

Championnats ouverts à tous les amateurs du Hainaut et du Brabant wallon participant à des concours organisés par des sociétés régulièrement affiliées à la RFCB et dont les programmes-concours ont été approuvés par les sections provinciales dont elles dépendent.

#### 1) Championnats GENERAUX:

#### A) Championnat général vitesse:

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 100 pigeons et de 10 participants. A vieux, juniors et jeunes sur 8 concours.

Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Le championnat se joue sur toutes les étapes **de week-end** reprises aux itinéraires provinciaux de vitesse **à partir de 70 km**.

Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 12 lauréats.

#### Les pigeons doivent être enlogés dans l'EPR.

#### B) Championnat général de demi-fond :

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 150 pigeons et de 10 participants. A vieux et à juniors sur 6 concours et à jeunes sur 4 concours. Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Le championnat se joue sur toutes les étapes reprises aux itinéraires provinciaux de demi-fond.

Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 12 lauréats.

#### Les pigeons doivent être enlogés dans l'EPR.

#### C) Championnat général de grand demi-fond :

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 150 pigeons et de 10 participants. A vieux sur 6 concours, à juniors sur 4 concours et à jeunes sur 2 concours.

Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Le championnat se joue de Bourges ou Vierzon à Limoges (non inclus). Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 12 lauréats.

#### D) Championnat général de fond :

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 150 pigeons et de 10 participants. Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Sur 6 concours, de Limoges (inclus) à Barcelone.

Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 12 lauréats et 3 réserves.

#### E) Prix spéciaux :

Le champion général (amateur comptabilisant le plus grand nombre de fois son premier et/ou son deuxième marqué dans tous les championnats et ayant participé à tous les championnats précités) sera récompensé.

Afin d'assurer l'égalité dans l'obtention de ce titre, un coefficient en fonction de la catégorie jouée a été instauré.

Catégorie	Coefficient	Pts.
Vitesse	(sans coeff.)	48
½ Fond	1,5	48
Grand ½ Fond	2	48
Fond	4	48

Un supplément en points (10) sera également attribué au premier de chaque catégorie dans chaque championnat.

#### 2) Championnat AS-PIGEON:

#### En Vitesse:

Se joue avec le même pigeon sur des concours comme repris en A avec une distance minimum totale de 1000 km. Prix par 10. Minimum de 100 pigeons et de 10 amateurs participant au concours.

En trois classements différents :

A vieux : sur 8 concours A juniors : sur 8 concours A jeunes : sur 8 concours 3 lauréats par catégorie.

#### En Demi-fond:

Se joue avec le même pigeon sur des concours comme repris en B. Prix par 10. Minimum de 150 pigeons et de 10 amateurs participant au concours. En trois classements différents :

A vieux : sur 6 concours A juniors : sur 6 concours A jeunes : sur 4 concours

#### 3 lauréats par catégorie

#### **En Grand Demi-fond:**

Se joue avec le même pigeon sur des concours comme repris en C. Prix par 10. Minimum de 150 pigeons et de 10 amateurs participant au concours. En trois classements différents :

A vieux : sur 5 concours A juniors : sur 4 concours A jeunes : sur 3 concours 3 lauréats par catégorie.

#### En Fond:

Se joue avec le même pigeon sur trois concours comme repris en D. Prix par 10. Minimum de 150 pigeons et de 10 amateurs participant au concours. 3 lauréats.

Pour le championnat général, un supplément en points (20) sera attribué à chaque as-pigeon lauréat.

# CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DISTINCTS BRABANT WALLON ET HAINAUT

Championnats par ancienne province ouverts à tous les amateurs du Hainaut et du Brabant wallon (la localisation du colombier est déterminante) participant à des concours organisés par des sociétés régulièrement affiliées à la RFCB et dont les programmes-concours ont été approuvés par les sections provinciales dont elles dépendent.

#### 1) Championnats GENERAUX:

#### A) Championnat général vitesse :

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 100 pigeons et de 10 participants. A vieux, juniors et jeunes sur 8 concours.

Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Le championnat se joue sur toutes les étapes **de week-end** reprises aux itinéraires provinciaux de vitesse **à partir de 70 km**.

Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 6 lauréats.

Les pigeons doivent être enlogés dans l'EPR.

#### B) Championnat général de demi-fond :

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 150 pigeons et de 10 participants. A vieux et à juniors sur 6 concours et à jeunes sur 4 concours. Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Le championnat se joue sur toutes les étapes reprises aux itinéraires provinciaux de demi-fond.

Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 6 lauréats.

#### Les pigeons doivent être enlogés dans l'EPR.

#### C) Championnat général de grand demi-fond :

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 150 pigeons et de 10 participants. A vieux sur 6 concours, à juniors sur 4 concours et à jeunes sur 2 concours.

Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Le championnat se joue de Bourges ou Vierzon à Limoges (non inclus). Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés,

# ni de triplés). 6 lauréats. D) Championnat général de fond:

Aux deux premiers marqués, prix par 4, avec un minimum de 150 pigeons et de 10 participants.

Le championnat sera calculé au plus grand nombre de prix. En cas d'égalité, le coefficient sera déterminant.

Sur 6 concours, de Limoges (inclus) à Barcelone.





Les prix remportés comptent uniquement dans leur catégorie (pas de doublés, ni de triplés). 6 lauréats

#### E) Prix spéciaux :

Le champion général (amateur comptabilisant le plus grand nombre de fois son premier et/ou son deuxième marqué dans tous les championnats et ayant participé à tous les championnats précités) sera récompensé.

Afin d'assurer l'égalité dans l'obtention de ce titre, un coefficient en fonction de la catégorie jouée a été instauré.

Catégorie	Coefficient	Pts.
Vitesse	(sans coeff.)	48
½ Fond	1,5	48
Grand ½ Fond	2	48
Fond	4	48

Un supplément en points (10) sera également attribué au premier de chaque catégorie dans chaque championnat.

#### 2) Championnat AS-PIGEON:

#### **En Vitesse:**

Se joue avec le même pigeon sur des concours comme repris en A avec une distance minimum totale de 1000 km. Prix par 10. Minimum de 100 pigeons et de 10 amateurs participant au concours.

En trois classements différents :

A vieux : sur 8 concours A juniors : sur 8 concours A jeunes : sur 8 concours 3 lauréats par catégorie.

#### En Demi-fond:

Se joue avec le même pigeon sur des concours comme repris en B. Prix par 10. Minimum de 150 pigeons et de 10 amateurs participant au concours. En trois classements différents :

A vieux : sur 6 concours A juniors : sur 6 concours A jeunes : sur 4 concours 3 lauréats par catégorie.

#### **En Grand Demi-fond:**

Se joue avec le même pigeon sur des concours comme repris en C. Prix par 10. Minimum de 150 pigeons et de 10 amateurs participant au concours. En trois classements différents :

A vieux : sur 5 concours A juniors : sur 4 concours A jeunes : sur 3 concours 3 lauréats par catégorie.

#### **En Fond:**

Se joue avec le même pigeon sur trois concours comme repris en D. Prix par 10. Minimum de 150 pigeons et de 10 amateurs participant au concours. 3 lauréats.

Pour le championnat général, un supplément en points (20) sera attribué à chaque as-pigeon lauréat.

#### **INFORMATIONS GENERALES**

#### 1) Remise des prix

La date et le lieu de la remise des prix sont encore à déterminer. La présence du lauréat est indispensable pour enlever son prix.

Pour la remise des prix, un classement général reprenant l'entièreté des points obtenus par chaque amateur (différents championnats, lauréats des différentes catégories et as-pigeon) sera établi.

Il est à noter que les as-pigeons recevront, en souvenir, un diplôme marquant les prestations effectuées par le pigeon lauréat.

#### 2) Remarques

- Les bulletins de participation aux championnats provinciaux seront directement pris en considération dans le championnat « EPR ».
- Le même amateur peut cumuler les prix dans les différents classements.
- Les classements incomplets seront pris en considération.
- Chaque pigeon renseigné devra être pris en considération dans sa propre catégorie (pas de doublage).
- Les amateurs devront fournir à la demande, les résultats originaux des concours justifiant leurs classements. Seuls les résultats originaux sont valables, les copies ne seront pas acceptées.
- Tous les résultats rectifiés doivent être signés pour exactitude par le classificateur.
- Si le numéro de la bague est incomplet ou ne figure pas sur le résultat, celui-ci sera considéré comme nul.
- Seul le bordereau d'inscription établi à l'enlogement sera éventuellement pris en considération comme élément pouvant justifier une rectification au résultat du numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée.
- Pour la vitesse et le ½ fond, seul le résultat principal sera pris en considération (pas de doublages locaux)
- Le résultat provisoire des championnats sera adressé à tous les participants. Les réclamations à ce sujet sont à introduire à la centralisation administrative endéans le délai fixé au résultat provisoire. Celles-ci ne pourront néanmoins concerner d'éventuelles modifications aux données reprises au bulletin de participation rentré par l'amateur.
- L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation.
- L'amateur ne pourra plus rectifier les indications éventuellement erronées reprises dans son bulletin de participation et sera classé selon les données correctes y figurant
- Pour les concours de grand demi-fond et de fond pour lesquels l'amateur n'a pas encore reçu le résultat général, il choisira un doublage local afin de permettre son classement sur base de ce coefficient.

#### 3) Bulletin de participation

Les bulletins de participation sont à votre disposition à la centralisation administrative des sections francophones et sont, en outre, publiés sur le site internet de la RFCB (www.rfcb.be).

Les bulletins de participation devront être introduits au siège de la centralisation francophone, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE et en notre possession au plus tard le dernier vendredi d'octobre avant 12h00 (midi). Tout palmarès rentré après cette limite ne sera, en aucun cas, pris en considération. Pour les as-pigeon, le bulletin de championnat général Vieux peut être utilisé sans oublier d'indiquer le numéro de baque du pigeon concerné.

#### 4) Classement

Le classement est établi par addition des coefficients.

Coefficient : prix remporté X 100

Nbre de pig. enl.

En cas d'égalité, les pigeons seront classés grâce à leur coefficient calculé à la troisième décimale.

#### 5) Litiges

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive du comité provincial.



En cette 26ème édition du télévie la colombophilie H.O (www.lacolombophilieho.be) s'associe aux organisateurs de la vente télévie 2014 par un don de 1250 euros, ce don fait suite à la vente annuelle de bons organisée en ce début d'année Merci FABRICE CARLIER





# CHAMPIONNATS DU SECTEUR 2

## NAMUR

#### **GENERAL**

Le Championnat GENERAL sera établi par addition des PLACES dans les 6 catégories.

L'amateur devra avoir participé dans toutes les catégories (6) pour être classé à ce championnat GENERAL (Maximun de prix 50). En cas d'égalité, les coefficients des 6 catégories seront additionnés et les amateurs seront départagés suivant ce coefficient.

#### PAR CATEGORIE

Le Championnat se joue en 6 catégories.

#### Vitesse

Le championnat de VITESSE se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) VIEUX ou YEARLING, classement par 4, sur tous les concours jusque 250,000 km.

Ce championnat se disputera sur 6 concours totalisant un minimum de 500 km durant la période du 1e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

#### Petit ½ Fond:

Le championnat de PETIT ½ FOND se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) VIEUX ou YEARLING, classement par 4, sur les concours au-delà de 250 km jusque SALBRIS inclus. Ce championnat se disputera sur 4 concours totalisant un minimum de 1000 km durant la période du 1e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National. Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

#### **Grand ½ Fond:**

Le championnat de GRAND ½ FOND se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) VIEUX ou YEARLING, classement par 4, sur tous les concours de BOURGES/NEVERS jusque LIMOGES (exclus).

Ce championnat se disputera sur 4 concours totalisant un minimum de 1500 km durant la période du 1e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

#### Fond:

Le championnat de FOND se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) VIEUX ou YEARLING, classement par 4, sur tous les concours à partir de LIMOGES (inclus) jusque BARCELONE.

Ce championnat se disputera sur 3 concours totalisant un minimum de 1800 km durant la période du dernier week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine)

pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

#### **Vitesse Pigeonneaux:**

Le championnat de VITESSE PIGEONNEAUX se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) PIGEONNEAUX, classement par 4, sur tous les concours jusque 250,00 km.

Ce championnat se disputera sur 5 concours totalisant un minimum de 600 km durant la période du 2e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

#### ½ Fond Pigeonneaux:

Le championnat de ½ FOND PIGEONNEAUX se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) PIGEONNEAUX, classement par 4, sur tous les concours à partir de 250,001 km jusqu'au dernier concours National PIGEONNEAUX.

Ce championnat se disputera sur 3 concours totalisant un minimum de 1000 km durant la période du 1e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

#### **POUR LES AS-PIGEONS**

Le Championnat AS-PIGEON se joue en 11 catégories.

#### Vitesse:

#### **AS-PIGEON VIEUX**

Les 8 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours jusque 250,000 km maximum. Les 8 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 700 km durant la période du 1e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine). Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### **AS-PIGEON YEARLING**

Les 8 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours jusque 250,00 km maximum. Les 8 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 700 km durant la période du 1e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine). Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### **AS-PIGEON PIGEONNEAUX**

Les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours jusque 250,00 km maximum. Les 6 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 600 km durant la période du 2e week-end de mai jusqu'au

# **CHAMPIONNATS DU SECTEUR 2**

## **NAMUR**



week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine). Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### Petit 1/2 Fond **AS-PIGEON VIEUX**

Les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, sur les concours au-delà de 250 km jusque SALBRIS inclus. Les 5 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 1200 km.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés. **AS-PIGEON YEARLING** 

Les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, sur les concours au-delà de 250 km jusque SALBRIS inclus. Les 5 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 1200 km.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés. **AS-PIGEON PIGEONNEAUX** 

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, sur les concours au-delà de 250 km jusque SALBRIS inclus. Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 900 km.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### Grand ½ Fond: **AS-PIGEON VIEUX**

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours de BOURGES/NEVERS jusque LIMOGES (exclus).

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 1200 km durant la période du 1e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours(pas de concours en semaine). Pour les concours EPR et Nationaux obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés. **AS-PIGEON YEARLING** 

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours de BOURGES/NEVERS jusque LIMOGES (exclus). Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 1200 km durant la période du 1e weekend de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours(pas de concours en semaine). Pour les concours EPR et Nationaux obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur. Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### **AS-PIGEON PIGEONNEAUX**

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours de BOURGES/NEVERS jusque le dernier concours National PIGEONNEAUX.

Les 3résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km durant la période du 1e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours

en semaine ou à l'occasion de jour férié).

Pour les concours EPR et Nationaux obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### Fond:

#### **AS-PIGEON VIEUX**

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours à partir de LIMOGES jusque BARCELONE.

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 1800 km durant la période de 1e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine). Pour les concours Nationaux et Internationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur. Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### **AS-PIGEON YEARLING**

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours à partir de LIMOGES jusque NARBONNNE.

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un minimum de 1800 km durant la période du 1e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine). Pour les concours Nationaux et Internationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur. Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

#### **POUR LES DEBUTANTS**

Le Championnat du secteur 2 (Namur) DEBUTANT se joue en 1 catégorie.

Ce Championnat pour **DEBUTANTS** est réservé exclusivement aux amateurs ayant rentré une première liste au colombier pour la saison 2009 (ou après). L'association d'un nouveau membre et d'un membre affilié avant 2009 n'entre pas dans les conditions du championnat pour débutants.

Le championnat pour **DEBUTANTS** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) VIEUX-YEARLING-PIGEONNEAUX, classement par 4, sur tous les concours.

Ce championnat se disputera sur 5 concours totalisant un minimum de 500 km durant la période du 1e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.



# CHAMPIONNATS DU SECTEUR 2 NAMUR

#### REGLEMENTATION

- La participation aux différents Championnats du secteur 2 (Namur) est réservée aux amateurs namurois titulaire de la licence RFCB de l'année en cours.
- Le présent règlement est publié sur le site Internet RFCB.

  www.rfcb.be .Toutefois, les sociétés du secteur 2 (Namur) recevront une copie du règlement avec obligation d'affichage dans le local de la société à la disposition des amateurs.
- Par week-end, un résultat par catégorie, les concours en semaine n'entrent pas en ligne de compte pour les différents Championnats.
- · Les concours pris en considération entre le 1e week-end d'avril au week-end du dernier concours National sont valables.
- Sur les concours EPR; Nationaux et Internationaux, obligatoirement prendre le résultat du SECTEUR 2 NAMUR.
- L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation.
- Le participant devra fournir, à la demande du Comité secteur 2 (Namur), les résultats originaux des concours justifiant le classement.
- Tous les résultats rectifiés doivent être signés pour exactitude par le classificateur.
- Délais:

Introduction des palmarès - Date limite : 17 octobre 2014 pour 12h00 (midi) au plus tard.

Adresse: RFCB Section NAMUR

Gaasbeeksesteenweg, 52-54 - 1500 HALLE

Fax: 02/791.67.42

Tout palmarès parvenant au siège de la RFCB après 12h00 (midi), est considéré comme tardif et sera donc non-valable.

Litiges:

Tous les cas non prévus au présent règlement ou les problèmes d'interprétation sont de la compétence exclusive du Comité secteur 2 (Namur) qui tranchera en premier et dernier ressort.

• Calcul:

L'excédent éventuel résultant en matière de classification peut être pris en considération.

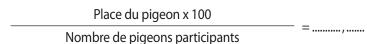
Ex.: 26e de 101 pigeons accepté comme prix par 4.

Le coefficient sera calculé à 3 chiffres après la virgule.

Formule par CATEGORIE

Place du 1 <sup>er</sup> Marqué + Place du 2 <sup>e</sup> Marque x 100	
Nombre de pigeons participants	- =,

Formule pour AS-PIGEON



Classement provisoire:

Les classements provisoires seront adressés à tous les participants.

Les contestations ou réclamations sur les classements provisoires devront parvenir avant la date stipulée sur ces classements provisoires à la RFCB Section de Namur, 52-54 Gaasbeeksesteenweg 1500 HALLE.

• Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu lors de la Journée du secteur 2 (Namur).

Les différents lauréats seront avertis et leur présence sera indispensable pour enlever leur prix .

• Prix:

Un trophée au premier Champion Général (1).

Un trophée au premier Champion de chaque catégorie (6).

Un trophée au 1er As-Pigeon de chaque catégorie (11).

Un trophée à tous les Débutants (en fonction des participants).

# CHAMPIONNATS DES SECTIONS DE LIÈGE, DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG 2014



#### CHAMPIONNATS ENT. PROV. REG. ENTITÉ PROVINCIALE REGROUPÉE LNL

Championnat ouvert à tous les amateurs dont les colombiers se situent sur le territoire de l'Ent. Prov. Reg.

## 1. Par catégorie

Se joue avec les deux premiers marqués (à vieux, yearlings ou pigeonneaux), classement par 4, sur trois concours (6 points à emporter).

Un seul concours sera pris en considération par week-end.

#### En vitesse

Ce championnat se jouera:

- Pour Liège (secteur 1)/Namur (secteur 2) : sur des étapes jusque 250,00 kms.
- Pour le Luxembourg (secteur 3) : jusque Troyes (y compris).

#### En demi-fond

Ce championnat se jouera:

- Pour Liège (secteur 1)/Namur (secteur 2) : sur des étapes de 250,01 kms jusque Limoges (non compris).
- Pour le Luxembourg (secteur 3) : de Auxerre à Vichy (y compris).

#### En fond

Ce championnat se jouera:

- De Limoges à Barcelone.

## 2. Championnat général de l'Ent. Prov. Reg.

Le championnat général sera calculé sur base de la somme des points obtenus dans les trois catégories (vitesse, demi-fond et fond) à savoir, 18 points possibles.

En cas d'égalité, les coefficients obtenus seront prépondérants.

#### 3. Participation - Nombre de pigeons

Le nombre de pigeons n'est pas déterminé. L'amateur choisira le coefficient lui étant le plus favorable. Seuls les résultats officiels pourront être utilisés.

#### 4. Remise des prix

La date et le lieu de la remise des prix sont encore à déterminer. La remise des prix se fera en même temps et au même endroit que celle du secteur 3. La présence du lauréat est indispensable pour enlever son prix.

## 5. Remaques

- Les classements incomplets seront pris en considération.
- Chaque pigeon renseigné devra être pris en considération

- dans sa propre catégorie (pas de doublage).
- Les amateurs devront fournir à la demande, les résultats originaux des concours justifiant leurs classements. Seuls les résultats originaux sont valables, les copies ne seront pas acceptées.
- Tous les résultats rectifiés doivent être signés pour exactitude par le classificateur.
- Si le numéro de la bague est incomplet ou ne figure pas sur le résultat, celui-ci sera considéré comme nul. Seul le bordereau d'inscription établi à l'enlogement sera éventuellement pris en considération comme élément pouvant justifier une rectification au résultat du numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée.
- Le résultat provisoire des championnats sera adressé à tous les participants. Les réclamations à ce sujet sont à introduire à la centralisation administrative endéans un délai fixé au résultat provisoire. Celles-ci ne pourront néanmoins concerner d'éventuelles modifications aux données reprises au bulletin de participation rentré par l'amateur.
- L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation.
- L'amateur ne pourra plus rectifier les indications éventuellement erronées reprises dans son bulletin de participation et sera classé selon les données correctes y figurant.

#### 6. Bulletin de participation

Les bulletins de participation sont à votre disposition à la centralisation administrative des sections francophones et sont, en outre, publiés sur le site Internet de la RFCB. (www.rfcb.be).

Les bulletins de participation devront être introduits au siège de la centralisation francophone, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 Halle et en notre possession au plus tard le dernier vendredi de septembre avant 12h00 (midi).

Tout palmarès rentré après cette limite ne sera, en aucun cas, pris en considération.

#### 7. Classement

Le classement est établi par addition des coefficients.

Coefficient : prix remporté x 100 nombre de pig. enl.

En cas d'égalité, les pigeons seront classés grâce à leur coefficient calculé à la troisième décimale.

#### 8. Litiges

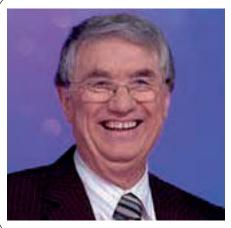
Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive du comité de l'Ent. Prov. Reg. de promotion.





# **Les JOURNEES NATIONALES 2014**

se dérouleront les vendredi 14 et samedi 15 novembre 2014 à Anvers – Stuurboord - Hangar 26. Les stands publicitaires et Champion League, seront de nouveau présénte cette année. Plus d'informations dans un prochain numéro.



Concerne la vente de ce dimanche 23 février 2014 au profit du télévie. Celle-ci a rapporté 11.875 euros. Aux donateurs, acheteurs et personnes présentes un grand merci



# Laboratoire COLMAN SPRL

PREPARATIONS POUR LA CONDITION DES PIGEONS

#### Pilules Souveraines Vitaminées COLMAN

CNK: 0130401 (bte de 100) au prix de  $9\,$  , CNK:  $0081\,620$  (bte de 500) au prix de  $38\,$  , CNK: 0081638 (bte de 1000) au prix de  $65\,$ 

Contiennent 6 vitamines (B1, B2, B3, B6, B12, É) et de la lécithine de soja, indispensables pour un bon métabolisme et 7 plantes tonifiantes et digestives.

## Capsules Souveraines Multivitaminées + Ginseng COLMAN

CNK: 0370320 (bte de 100) au prix de 9

Contiennent 10 vitamines (B1, B2, B3, B5, B6, B12, A, D3, E, C) et du ginseng qui combat le stress et la fatigue.

#### Antico X COLMAN (1/2 l)

CNK: 1429927 au prix de 9

Indiqué en cas de fientes liquides. Redonne entrain et appétit à vos pigeons.

#### Succes COLMAN (125 ml)

CNK: 3086444 au prix de 20

Contient du Fer, de l'Iode, des extraits minéraux pour une grande endurance.

#### Mugmo X COLMAN (30 ml) - Gouttes nasales -

CNK: 1429935 au prix de 9

Nettoie le nez, la gorge, le bec, évite les glaires et la contamination.

#### Collyre Noir (10 ml) - Gouttes pour les yeux -

CNK: 0099671 au prix de 9

Soin pour les yeux, coup de bec dans l'œil et œil larmoyant.

## Tisane Souveraine COLMAN (100 g)

CNK: 0086975 au prix de 9

Composée de 20 plantes. Idéale en période d'élevage, concours, hiver et mue.

#### Bain Souverain COLMAN (200 g)

CNK: 0027904 au prix de 3

Pour un pigeon propre, bain désinfectant aux sels d'aiguilles de Pin.

#### Spécialités Colman en vente exclusive en pharmacies.

Indiquez au pharmacien le numéro de Code National (CNK). Nos produits en détail sur notre site web: www.laboratoire-colman.be

# Laboratoire COLMAN - Spécialités Colombophiles -

Rue de la Grande Louvière, 68-70 - 7100 La Louvière

Tel: 064/22.49.07 - Fax: 064/26.00.20 - <u>lab.colman@skynet.be</u>

R.C. Mons: 61.598 - TVA: BE 401.753.610

Compte financier: bpost: IBAN: BE20 0000 0260 5256 BIC: BPOTBEB1



## FLYING HOME - UN FILM DE DOMINIQUE DERUDDERE



# FLYING HOME un film de Dominique Deruddere sortie le 2 avril 2014

« Flying Home » est un drame romantique mettant en scène dans les rôles principaux Colin, un jeune et impitoyable gestionnaire de fonds spéculatif (Jamie Dornan) et Isabelle, une étudiante flamande (Charlotte De Bruyne). Un client potentiel de Colin, un riche cheikh arabe (Ali Suliman), s'avère un colombophile passionné qui tente vainement d'acheter un pigeon champion baptisé « Wittekop » appartenant au colombophile flamand Jos Pauwels (Jan Decleir). Dans une tentative de gagner la confiance du cheikh, Colin lui propose un deal : s'il réussit à convaincre Jos Pauwels de vendre, le cheikh s'engage à faire des affaires avec le fonds spéculatif. Colin part pour le petit village de Bunderzele, en Flandre occidentale, se faisant passer pour un professeur à la recherche de la tombe de son arrière-grand-père tombé au champ d'honneur durant la Première Guerre Mondiale. Colin fait la connaissance d'Isabelle, la petite-fille de Jos Pauwels, et l'utilise sans scrupules pour atteindre son objectif. Mais Wittekop, les villageois flamands et surtout la jolie Isabelle le confrontent à une question primordiale : qu'est-ce qui est réellement important dans la vie ?

#### LE PIGEON DU FILM

Le pigeon a une grande valeur mythique dans pour ainsi dire toutes les cultures, et symbolise aussi souvent la fidélité et l'amour. Le parallèle qui est fait entre le parcours accompli par le pigeon champion pour rejoindre l'âme sœur et la quête du bonheur entreprise par Colin confère une force symbolique sous-jacente à l'histoire.





« Flying Home » est le neuvième long métrage de Dominique Deruddere, après notamment « Crazy Love » (1987), « Wait Until Spring Bandini » (1989), « Hombres Complicados » (1998) et « Firmin » (2007). Dominique Deruddere doit principalement sa notoriété internationale au film « ledereen Beroemd » (2001), qui lui valut une nomination aux Oscars pour le Meilleur Film Etranger.

« Flying Home » est une production d'Otomatic et Mauna Kea Films, en coproduction avec Twenty Four 9 Films, GL Films et Kanakna Productions. La première mondiale du film sera présentée à Anvers le 27 mars 2014, suivie de la sortie dans les salles le 2 avril 2014 avec le soutien de KFD.

## **DISTRIBUTION DES RÔLES**

Colin Montgomery	Jamie Dornan
Isabelle Pauwels	
Jos Pauwels	Jan Decleir
Martha	Viviane De Muynck
Le prêtre	Josse De Pauw
Le cheikh	
Le père de Colin	· ·
La mère de Colin	
Le client du café	

